

**Les annexes seront
prochainement
accessibles sur le site**

SAISON 2004/2005
Paris, le 31/01/2005

**PROCES-VERBAL N°1
DU COMITE DIRECTEUR FEDERAL
Samedi 22 Janvier 2005 -10H00/17H00**

Présents :

Monsieur Gil PELLAN, Président

ADMINISTRATEURS

Mesdames Claude DENGREVILLE, Isabelle LALANNE, Dominique MAINGUY-GOASDOUE,
Brigitte TROUILLET

Mesdemoiselles Valérie BLANC, Hélène GROC

Messieurs Christian ALBE, Jean-Paul ALORO, Jean-Charles BADIN, Philippe BEUCHET,
Maurice BOISSEAU, Jean-Claude BOUR, Pierre COQUAND, Serge DELOUTRE,
Francis DRUENNE, Philippe DUPAU, André GLAIVE, Richard GOUX, Jean-Philippe
LACHAUME, Laurent MOREUIL, Daniel MURAIL (Secrétaire de Séance), Jean
PERIOU, Thibaud SARRAZIN, Eric TANGUY, Patrick VARACHAUD

Excusés :

Messieurs Christophe CHARTREUX, Patrick RACHARD, Jacques SHAW

Assistent :

Messieurs Michel COGNE, Directeur Technique National
Thierry MESSINA, Directeur Exécutif et Comptable



.../...

DOCUMENT EN INSTANCE D'APPROBATION

Ordre du Jour

1		Intervention du Président	GP	10 min
2		I) Elections		10 min
	21	Bureau	GP	
	22	Chargés de mission	DM	
	23	Commissions Centrales	DM	
	24	Délégations	DM	
3		Chargés de mission		1h20
	31	Clubs fédéraux et professionnels	JS	
	32	Beach-Volley	CC	
	33	Initiation des jeunes	FD	
	34	Pratique féminine	DG	
	35	Nouveaux pratiquants	PV	
	36	Formation	JCB	
	37	Contrats d'objectifs	DM	
4		DOM TOM		10 min
	41	Organisation territoriale	DM	
	42	Organisation relationnelle	DM	
5		II) Point financier		20 min
	51	Situation 2004	CA	
	52	Budget 2005		
6		Communication	HG	20 min
	61	Logo		
	62	Analyse de la situation		
7		Marketing		20 min
	71	Analyse de la situation	TS	
	72	Proposition FFVB - LNV	TS	
8		Ligue Mondiale		20 min
	81	Point	PB	
9		D.T.N.		20 min
	91	Compte rendu des équipes de France cadettes (masculine – féminine)	MC	
	92	Point sur la détection	MC	
	93	Présentation des enjeux sportifs janvier – août 2005	MC	
10		Affaires en cours		30 min
	10-1	A.S.U.L	DM	
	10-2	Entraîneur VILLEBON	DM	
	10-3	St JO NANTES	DM	
	10-4	Divers	DM	
11		Préparation AG 2005		30 min
	11-1	Présentation	DM	
	11-2	Projet de déroulement	TM	

Le Président,
Gil PELLAN

.../...

DOCUMENT EN INSTANCE D'APPROBATION

Date de création : 25/01/2005 09:55
Date de réunion : CDF du 22/01/2005
Auteur : Daniel MURAIL
Date d'impression : 31/01/2005

I) INTERVENTION DU PRESIDENT GIL PELLAN

Gil PELLAN présente les excuses de trois administrateurs absents aujourd'hui pour des motifs différents :

- Jacques SHAW : présent au Comité Directeur de la C.E.V. en Espagne,
- Patrick RACHARD : retenu par une réunion du corps arbitral de la FIVB dans le cadre de la Ligue Mondiale,
- Christophe CHARTREUX : Retenu par une urgence médicale familiale cette nuit.

Gil PELLAN présente ses vœux pour 2005 à l'ensemble des participants en faisant part de son émotion et de son plaisir d'ouvrir ce premier Comité Directeur après l'Assemblée Générale Elective du 11 Décembre dernier.

Depuis un mois, un travail important a permis de mettre la Fédération en état de fonctionnement et des contacts importants ont été pris avec :

- Le Directeur Technique National et l'équipe des Cadres Techniques,
- Le Directeur Exécutif et Comptable et les salariés de la Fédération,
- Le Président de la L.N.V, les Représentants de la Ligue et les Présidents de Clubs Professionnels,
- Les partenaires institutionnels (Ministère, CNOSF, etc.),
- Les forces vives du Volley-Ball (Ligues et clubs nationaux).

L'excellent accueil et l'enthousiasme du monde du Volley-Ball doivent nous permettre de franchir un nouveau palier répondant aux attentes exprimées lors des échanges.

Gil PELLAN rappelle que le travail avec la DTN et les Membres du Bureau et le Trésorier Général va lui permettre de présenter au Ministère dès la fin Février/début Mars notre programme au travers de la Convention d'Objectifs.

Concernant les Equipes de France, l'objectif de l'équipe masculine doit être le maintien de son classement mondial. Pour l'équipe féminine et les équipes de beach-volley, un programme de travail et une préparation avec le Directeur Technique National et son équipe devrait nous permettre de gagner des places de façon significative.

Le Président rappelle les rendez-vous internationaux actés par les prédécesseurs :

- Ligue Mondiale (Nantes, Nancy-Metz, Grenoble-Lyon),
- TQCM Féminin Mai 2005 (St-Dié),
- TQCM Masculin (Le Cannet).
- Jeux Méditerranéens – Universiades
- Championnat de France de Beach
- World Series à PARIS (fin Juillet).

Gil PELLAN tient à souligner le travail remarquable effectué depuis plus d'un mois par Thibaud SARRAZIN afin de dégager des moyens supplémentaires ce qui est de bonne augure pour l'avenir.

Le Président tient à souligner que les différentes structures fédérales regroupent 140 personnes sollicitées pour leurs compétences, soit une réduction d'environ 40 personnes par rapport à l'olympiade précédente. D'autre part, 75 nouveaux dirigeants font leurs entrées à la Fédération et marquent ainsi la volonté de renouveau.

.../...

DOCUMENT EN INSTANCE D'APPROBATION

Date de création : 25/01/2005 09:55
 Date de réunion : CDF du 22/01/2005
 Auteur : Daniel MURAIL
 Date d'impression : 31/01/2005

II) ELECTIONS

1.1. **Bureau** (Voir document Annexe 1)

☞ 22 votants : Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 4

1.2. **Chargés de mission** (Voir document Annexe 1)

☞ 22 votants : Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 4

1.3. **Commissions centrales** (Voir document Annexe 1)

☞ 22 votants: Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 4

Valérie BLANC demande si toutes les personnes ont donné leur accord et fait remarquer que dans la CCS et la CCA ne figure aucune femme.

Daniel MURAIL précise que toutes les personnes ont été contactées individuellement et ont donné leur accord.

1.4. **Délégation et représentation**

➤ L.N.V. – DNCG – FIVB – CEV (Voir document Annexe 1)

➤ Délégation des signatures bancaires :

Le Président GIL PELLAN, le Trésorier Général Christian ALBE, le Trésorier Général Adjoint Laurent MOREUIL, le Secrétaire Général Daniel MURAIL et le Vice-Président Chargé des organisations et relations internationales, Philippe BEUCHET pour les élus.

Thierry MESSINA, Directeur Exécutif et Comptable, Mme Mauricia BENON et Mr Velamarie THALY, Comptables, pour les professionnels.

Adopté à l'unanimité

III) CHARGES DE MISSION

Le Président GIL PELLAN demande ensuite aux Chargés de Mission de présenter les modalités de leurs travaux. Une réflexion générale sera rapidement menée, par chacun d'entre eux, lesquels s'entoureront des compétences souhaitées. Une analyse, complétée par celle de la DTN permettra de présenter au Comité Directeur de la mi-Avril les axes généraux du développement des 5 points prioritaires. L'Assemblée Générale de Juin 2005 aura ainsi matière à débat.

3.1. **Clubs Fédéraux et clubs professionnels**

Pour Jacques SHAW, retenu à Almeria pour une réunion du Comité Directeur de la CEV, Gil PELLAN rappelle que la priorité pour les clubs professionnels et fédéraux doit être une recherche d'harmonie pour l'olympiade et en particulier que la participation au Championnat de France se mérite grâce à une structuration très professionnelle pour les uns et avec professionnalisme pour les autres.

3.2. **Beach Volley**

Christophe CHARTREUX retenu en urgence ne peut se joindre à nous ce matin. Son intervention figure en annexe 2 du compte rendu.

.../...

DOCUMENT EN INSTANCE D'APPROBATION

Date de création : 25/01/2005 09:55
Date de réunion : CDF du 22/01/2005
Auteur : Daniel MURAIL
Date d'impression : 31/01/2005

3.3. Initiation jeunes (6 – 10) : voir Diaporama en annexe 3

Francis DRUENNE rappelle trois questions fondamentales :

- ✚ Quel produit Volley-ball doit-on présenter aux enfants pour les fidéliser ?
- ✚ Quelles sont les structures d'accueil pour aider à leur fidélisation ?
- ✚ Quelles relations avec les fédérations scolaires ?

Intervention d'André GLAIVE : Demande que ses remarques soient prises en compte :

- ✚ Aspect général des interventions auprès des jeunes sans se limiter aux 6 – 10 ans,
- ✚ Grandes différences dans les structures, sans oublier le maillage existant des clubs,
- ✚ Déficit lié aux compétitions non motivantes.

3.4. Pratique Féminine : voir Diaporama en annexe 4

Dominique MAINGUY-GOASDOUE présente les constats et le problème posé, la composition de son groupe de travail et les compétences sollicitées, les objectifs poursuivis.

3.5. Nouveaux pratiquants : voir Diaporama en annexe 5

Patrick VARRACHAUD puis Eric TANGUY présentent les constats, composition de la commission et objectifs de travail au travers du concept volley plaisir, les relations avec le monde scolaire et universitaire, l'entreprise, les handicapés, les « seniors » et la notion de parrainage.

3.6. Formation : voir Diaporama en annexe 6

Jean Charles BADIN rappelle la composition de la commission qui visera trois types de formation jusqu'ici séparés : les entraîneurs, les dirigeants les arbitres.

Intervention de Claude DENGREVILLE : le Groupe de travail devra également prendre en compte le financement des formations car des incompréhensions se manifestent et vont à l'encontre du but recherché.

Jean Charles BADIN : prend en compte la remarque et proposera une réflexion sur une politique volontariste de formation basée sur un juste partage entre les moyens de la Fédération, les ressources extérieures et les participants.

Intervention d'André GLAIVE :

- ✚ Demande une prudence des exigences de formation d'encadrement de la N3
- ✚ De revoir le site Internet qui doit être l'expression du développement du Volley-Ball

.../...

DOCUMENT EN INSTANCE D'APPROBATION

Date de création : 25/01/2005 09:55
 Date de réunion : CDF du 22/01/2005
 Auteur : Daniel MURAIL
 Date d'impression : 31/01/2005

Réponse Gil PELLAN

- ✚ Site Internet traité lors de l'intervention de Hélène GROC (communication)
- ✚ Rappel que les formations « généralistes » proposées par nos partenaires doivent être adaptées à la spécificité Volley.

Daniel MURAIL informe le Comité Directeur qu'il a déjà pris des contacts en ce sens auprès de Dominique PETIT, Directrice du Secteur Formation au CNOSF.

3.7. Contrats d'objectifs

Un courrier sera adressé aux Ligues pour qu'elles nous retournent leurs priorités autour des points précédents de développement. Un formulaire de réponse sera rédigé en ce sens et à renvoyer.

Le Secrétaire Général ventilera les demandes aux Chargés de Mission concernés.

Les Ligues nous communiqueront également les personnes référentes qui seront contactées par la Fédération ou les Chargés de Mission.

Un premier travail sera effectué et présenté par les Chargés de Mission lors de la réunion des Présidents de Ligue programmée le Samedi 5 Mars.

Intervention d'André GLAIVE : Un point sur l'emploi et la situation des ATR ATD ne figure pas à l'ordre du jour.

Réponse Gil PELLAN : Les Chargés de Mission ont à traiter ce point à leur niveau. Ces travaux d'analyse réalisés, un débat interviendra lors de la prochaine réunion des Présidents de Ligue.

IV) DOM TOM

4.1. Organisation territoriale

L'organisation des DOM TOM s'exercera autour de trois secteurs géographiques :

- ✚ La zone Caraïbes,
- ✚ La zone de l'Océan Indien.
- ✚ La zone de l'Océan Pacifique

4.2. Organisation relationnelle

Les relations entre les zones et la Fédération s'exerceront directement entre les Présidents de Ligue concernés (ou la personne désignée) et le Secrétaire Général de la Fédération.

Aux travers des stages de formations d'entraîneurs, d'arbitres, etc., il faut envisager la formation de formateurs plutôt que la formation directe des entraîneurs, arbitres, etc., et développer les formations des zones géographiques.

Cette solution des organisations territoriales et relationnelles sera évaluée après une année afin d'en mesurer les effets dans les différents domaines.

.../...

DOCUMENT EN INSTANCE D'APPROBATION

Date de création : 25/01/2005 09:55
 Date de réunion : CDF du 22/01/2005
 Auteur : Daniel MURAIL
 Date d'impression : 31/01/2005

V) POINT FINANCIER

Au 22 Janvier 2005, la Comptabilité est à jour, l'Assemblée Générale Elective ayant permis des rentrées d'argent qui facilitent le bon fonctionnement de la trésorerie.

Les premiers travaux du bilan indiquent à nouveau que 1/3 des clubs ont toujours des difficultés de trésorerie car ils ne se sont pas acquittés du 1/3 de la redevance 2004/2005 au 31/10/2004.

Le bilan financier de la Fédération sera finalisé le 11 Février et présenté au commissaire aux comptes en vue d'une réponse pour le 28 Février.

Le but final est la présentation de la Convention d'objectifs au Ministère le plus tôt possible.

Intervention de Pierre COQUAND :

Demande à la Direction Technique Nationale l'état de participation des internationaux entre Janvier 2004 et Septembre 2004,

Rappelle la rencontre prévue pour les prochaines semaines en vue du renouvellement de la Convention FFVB – LNV.

Réponse Michel COGNE : l'état sera envoyé à la LNV dans les prochains jours.

Réponse Gil PELLAN : OK pour la réunion.

VI) COMMUNICATION

6.1. Logos

La nouvelle équipe valide aujourd'hui la proposition du Comité Directeur précédent.

Une chartre graphique sera envoyée aux Ligues et aux Comités afin que l'utilisation souhaitée se fasse dans les structures déconcentrées avec le maximum de lisibilité. La Fédération se tient également à la disposition des clubs et organisateurs.

6.2. Point de situation et propositions

Hélène GROC effectue actuellement une analyse de la situation et de la demande formulée par le Président PELLAN et son équipe pour définir une stratégie globale de communication.

- + Mise en place d'une « NEWSLETTER » (envoi par courriel), à destination des Ligues et Comités, laquelle peut être transmise aux clubs et à toute personne intéressée par la vie du Volley-Ball Français. La qualité sera privilégiée à la quantité pour le lancement de cette opération.
- + Revue : sortie le 4 Février : nouvelle maquette. Une étude va être mise en place pour revoir le contenu, la périodicité et les nouveaux modes de diffusion. La revue est un élément du développement du Volley-Ball.
- + Le site Internet est un outil important de communication fédérale et sa refonte envisagée sur la forme et sur le fond ne pourra pas être entreprise avant le 30 Juin 2005, date de fin d'un contrat qui nous lie à une Société.
- + Une refonte du service communication et une synergie avec la LNV doit être réalisée avec cette dernière.

.../...

DOCUMENT EN INSTANCE D'APPROBATION

Date de création : 25/01/2005 09:55
 Date de réunion : CDF du 22/01/2005
 Auteur : Daniel MURAIL
 Date d'impression : 31/01/2005

VII) MARKETING

L'objectif est simple nous rappelle Thibaud SARRAZIN : Augmenter les ressources fédérales.

7.1. Situation

Après analyse de la situation, il est nécessaire de :

- ✚ Professionnaliser le secteur marchand
- ✚ Valoriser les partenaires
- ✚ Revoir la gestion interne du secteur marketing
- ✚ Lister les produits volley-ball

Tous ces points sont actuellement en cours de réalisation.

1 800 000 pratiquants, 110 000 licenciés, 2 sports olympiques, 150h de télévision, 50% d'hommes et 50% de femmes 2^{ème} sport mondial, 2^{ème} sport universitaire et scolaire. Ces données sont inconnues des partenaires et c'est un point de départ dans la présentation du Volley-Ball.

L'AIFVB participe à notre de travail de prospection. Alain FABIANI a également mis au service de la Fédération son réseau de connaissances pour avancer dans ce domaine de prospection.

Le Président GIL PELLAN propose que la FFVB travaille avec des agences reconnues dans leurs domaines aux seules conditions d'intéressement.

7.2. Proposition FFVB/LNV

Une concertation avec la LNV sera réalisée dans les domaines du Marketing : contrats télévision, produits dérivés, revue.

Intervention Pierre COQUAND :

Il rappelle que la LNV est co-signataire des contrats télévisuels et regrette l'absence de concertation pour la signature du contrat spécifique à la Ligue Mondiale. Il demande que cela ne se reproduise plus à l'avenir.

Réponse GIL PELLAN :

La création d'une commission mixte FFVB/LNV qu'il a souhaité est une valeur novatrice dans les relations entre la FFVB et la LNV. Le contrat Eurosport est en fin d'échéance et dans le cadre du Marketing, une offre par lots sera proposée aux télévisions.

Par ailleurs, il indique que la négociation sur le contrat Ligue Mondiale a été conduite sous une contrainte de rapidité et de difficultés qui ne se reproduira plus.

Intervention d'André GLAIVE :

Il note sa satisfaction de constater une démarche positive pour le Volley-Ball Français au travers des objectifs fixés par le département Marketing. Il a toujours défendu une présentation du Volley-Ball comme un diamant du sport aux mille facettes.

.../...

DOCUMENT EN INSTANCE D'APPROBATION

Date de création : 25/01/2005 09:55
 Date de réunion : CDF du 22/01/2005
 Auteur : Daniel MURAIL
 Date d'impression : 31/01/2005

VIII) LIGUE MONDIALE

Philippe BEUCHET rappelle les lieux des rencontres : NANTES (2), NANCY, METZ, GRENOBLE, LYON. 5 Rencontres sont organisées par les Ligues, la 6^{ème} est en gestion privée avec un promoteur professionnel.

Une réunion des organisateurs (Ligues des PAYS DE LA LOIRE, LORRAINE et RHONES ALPES) a eu lieu au Siège Fédéral le Vendredi 21 Janvier. Deux conférences de presse ont été programmées à NANCY et METZ le Jeudi 20 Janvier.

Gil PELLAN rappelle la volonté de la Fédération : règles de transparence, principes d'intéressement pour les organisateurs et définition d'un nouveau cahier de charge pour 2006.

Les règles d'invitation de réception et de Marketing seront communes aux sites.

Christian ALBE indique les règles de calcul de répartition en cas de bénéfice :

- ☞ 30 % des subventions financières + 20% du bénéfice du site avec imputation de l'intéressement Ligue sur les subventions financières seront accordés à l'organisateur,
- ☞ Le bénéfice des buvettes sera accordé en totalité aux organisateurs,
- ☞ Aucune charge de fonctionnement Ligue (téléphone, frais de personnel Ligue, frais divers de gestion) ne seront retenus sur le calcul du résultat du site,
- ☞ Le compte rendu financier devra être formalisé 90 jours au plus tard après la manifestation.

IX) DTN

9.1. Compte rendu des Equipes de France Cadettes

☞ CADETS

Qualifiés au TQCE : objectif atteint.

☞ CADETTES

Non qualifiées au TQCE. Les résultats laissent cependant présager de bons résultats à l'Euro Juniors 2006 en France.

9.2. Point sur la Détection

200 jeunes garçons supervisés par Philippe SALVAN et Claude CHANOU, 60 retenus pour les stages masculins.

400 jeunes filles supervisées par Jacques BERAUD, Michel GENSON, Claude CHANOU et Laurence PLASMAN, 60 retenues pour les stages féminins.

Un rappel est effectué sur la difficulté d'établir le programme des Féminines, lequel est confronté aux superpositions des compétitions (TQCM, Universiades, Jeux Méditerranéens) sur des lieux pas toujours finalisés par la FIVB (TQCM) et dépendant également du classement des tournois précédents.

.../...

DOCUMENT EN INSTANCE D'APPROBATION

Date de création : 25/01/2005 09:55
 Date de réunion : CDF du 22/01/2005
 Auteur : Daniel MURAIL
 Date d'impression : 31/01/2005

Les dates de championnat de la LNV doivent également conduire à une attention particulière apportée aux sélections.

X) AFFAIRES EN COURS : PROPOSITION DE CONCILIATION

10.1. A.S.U.L. (Affaire Nationale 1 Asu Lyon/Tulle)

Rejet par le Tribunal Administratif de la requête de l'ASUL du Référé suspension. Sur le fond, le dossier suit son cours.

Par ailleurs, le positionnement sportif actuel ne le place pas en position favorable dans le litige qui l'oppose la LNV (réintégration en Pro B Mas.)

Intervention d'André GLAIVE :

André Glaive rappelle que cette affaire est extrêmement délicate et difficile dans le contexte juridique actuel. Le club a reçu un soutien de la ville de Lyon et celui de la Fédération est demandé.

Réponse de Gil PELLAN : Pas d'opposition de la FFVB pour un soutien aux dirigeants du club vis à vis de la ville de Lyon mais les résultats sportifs restent un élément déterminant pour favoriser une relation saine entre Club – FFVB/LNV et Municipalité.

Après échanges, il est admis que les affaires sont maintenant entre les mains des avocats de la LNV et de la FFVB pour les parties qui les concernent et qu'il est difficile dès lors d'intervenir.

10.2. Entraîneur de VILLEBON

Concerne une altercation (verbale + physique) entre un juge arbitre et un entraîneur (hors fonction lors de cet évènement) lors des finales de Championnat de France Juniors.

Décision CCD : suspension 6 mois fermes + 6 mois sursis

Appel devant la CFA : Confirmation de la sanction

Conciliation CNOSE : proposition de la ramener à 3 mois avec sursis. Motif : regret de l'entraîneur – professionnel en exercice.

Avis Président de la CCA : La CCA n'est pas favorable à la conciliation compte tenu de la gravité des faits, mais il revient au Bureau Exécutif d'en décider. Toutefois, la CCA fait remarquer que l'intéressé n'était pas dans l'exercice de ses fonctions.

Laurent MOREUIL et Jean-Philippe LACHAUME précisent les enjeux juridiques de cette affaire et en particulier soulignent que le refus d'accepter la conciliation imposerait à la FFVB de porter l'affaire devant le Tribunal Administratif, ce qui impliquerait une procédure longue, coûteuse, mais surtout aléatoire.

En effet, même si l'entraîneur fautif est évidemment licencié de la Fédération, et donc à priori soumis à la juridiction disciplinaire fédérale, il est à craindre que le Tribunal considère que les faits reprochés sont du domaine du droit commun – le mise en cause était spectateur et l'altercation ne concernait pas une divergence sur l'application de la loi du jeu – et que les Commissions fédérales n'avaient pas compétence pour infliger des sanctions au cas particulier.

.../...

DOCUMENT EN INSTANCE D'APPROBATION

Date de création : 25/01/2005 09:55
Date de réunion : CDF du 22/01/2005
Auteur : Daniel MURAIL
Date d'impression : 31/01/2005

Après échanges de divers points de vue, le Comité Directeur est **unanime** pour adopter la position suivante :

Le Comité Directeur approuve le sentiment de la Commission d'Arbitrage et déplore comme elle le comportement inacceptable de l'entraîneur de VILLEBON, Educateur. Sa position aurait dû être l'effacement suite à la remarque du juge arbitre.

Toutefois, les actes en cause pourraient relever du droit commun et non du droit disciplinaire. En conséquence, il est décidé de ne pas s'opposer à la conciliation du CNOSE, qui sanctionne l'entraîneur fautif, malgré le caractère indulgent de la proposition du conciliateur.

10.3. St Jo Nantes

Mr DUPAU, Président du club demande à sortir de séance lors de l'examen de ce point compte tenu de son appartenance à ce club.

Non-qualification d'une joueuse : Création de licence hors délai des matchs retours de la 1^{ère} phase aller (art 1er RG).

Décision CCS : 2 matchs perdus + impossibilité de jouer saison 2004/2005. (conforme aux règlements)

Conciliation CNOSE :

1 - Suppression amende – s'en tenir à la sanction sportive.

2 – Prise en compte de la situation de la joueuse : Il ne s'agit pas de mutation – il y a création de licence : situation professionnelle réelle et incontestable.

Rédaction des règlements : considérer création ou mutation impossible à partir des poules PLAY-OFF et non à partir des matchs retour de la 1^{ère} phase (art 1er RG) → Revoir la rédaction des règlements pour l'AG 2005.

Permettre à la joueuse de jouer les PLAY OFF pour cette saison.

Proposition de décision : Ne pas s'opposer à la conciliation

☞ **Accepté à l'unanimité**

10.4. Divers

✚ *Organisation des Volleyades 2006* demandée par la Ligue de Haute-Normandie : Accord de principe.

Le Président GIL PELLAN rappelle qu'une évolution vers une optimisation et la valorisation d'événements nationaux comme les finales de Coupes de Jeunes seront mises en place dès cette année. Le Week-end de Pâques 2006 serait la date la plus favorable.

✚ *Euro-Volley* : Tournoi organisé par la Haute Normandie : attribution d'une coupe de la FFVB.

✚ *DOM/TOM* :

☞ Championnat de France de N3 : La demande de la zone Caraïbes (vainqueur d'une compétition interne incluse au projet des Ligues de la zone) ainsi que celle de la Réunion sont en principe acquises. La faisabilité de leur venue en métropole sera suivie par le Secrétaire Général.

.../...

DOCUMENT EN INSTANCE D'APPROBATION

Date de création : 25/01/2005 09:55
Date de réunion : CDF du 22/01/2005
Auteur : Daniel MURAIL
Date d'impression : 31/01/2005

☞ Volleyades : Le principe d'une délégation des Zones Caraïbes, Océan Indien, Océan Pacifique avec stage préparatoire en métropole est en principe acquis et l'étude de ce dossier est confiée à la Direction Technique Nationale.

✚ *Prochaines réunions :*

- ☞ Réunion du Bureau Exécutif : le Vendredi 11 Février de 9h30 à 13h à CHOISY LE ROI
- ☞ Réunion du Bureau Exécutif le 25 Février à CANNES
- ☞ Réunion du Bureau Exécutif : le Vendredi 4 Mars de 18h à 22h à CHOISY LE ROI
- ☞ Réunion des Présidents de ligue : le Samedi 5 Mars de 10h à 17 heures (lieu à définir dans Paris)
- ☞ Réunion du Bureau Exécutif le Samedi 19 (après-midi) et Dimanche 20 Mars (matin) 2005 à TOURCOING.

XI) A.G. 2005

11.1. Objectif général

L'AG 2005 aura lieu comme prévu le premier week-end de Juin Au Lavandou. Le calendrier administratif et statutaire comprenant toutes les échéances sera envoyé à tous (Annexe 7). La date limite des propositions déposées par les Ligues a été fixée statutairement au 4 Mars prochain.

Une organisation différente de l'Assemblée Générale est proposée :

- ✚ La réunion des Délégués des Ligues doit déboucher sur une rencontre constructive pour l'avenir du Volley-ball,
- ✚ Les discussions sur les vœux doivent se limiter à ceux représentant un intérêt général pour la FFVB,
- ✚ La réception des autorités et personnalités locales ne doit pas entraver le planning des discussions de l'AG.

11.2. Proposition d'organisation

Thierry MESSINA, Directeur Exécutif et Comptable est chargé de l'organisation de l'A.G. Il présente différents documents et en particulier la mise en place d'un comité d'examen des vœux (Annexe 8).

Jean Philippe LACHAUME précise qu'un vote préalable de l'Assemblée Générale sera nécessaire en début d'AG pour valider cette proposition.

Intervention de Maurice BOISSEAU : approuve cette proposition. Il avait suggéré en son temps une solution analogue. Il propose que les vœux retenus soient ceux qui présentent « un intérêt de politique générale de la Fédération ».

L'ensemble de la proposition exposée et de la modification ci-dessus est accepté par le Comité Directeur.

.../...

DOCUMENT EN INSTANCE D'APPROBATION

Date de création : 25/01/2005 09:55
 Date de réunion : CDF du 22/01/2005
 Auteur : Daniel MURAIL
 Date d'impression : 31/01/2005

XII) QUESTIONS DIVERSES

Intervention de Maurice BOISSEAU :

Les nouveaux statuts ont déclenché la mise en place d'une campagne électorale engendrant des frais pour les candidats, et en particulier la participation de ces derniers à l'Assemblée Générale Elective compte tenu qu'en cas d'élection, leur présence était nécessaire pour élire le nouveau Président. A ce titre, il demande si la FFVB peut prendre en charge les frais de déplacement et d'hébergement de ces personnes, au même titre que les administrateurs sortants.

Réponse de Christian ALBE :

Au départ, les Membres du Comité Directeur sortant ne devaient pas être remboursés des frais de déplacement, mais il y avait une obligation de présence en cas de délibération exceptionnelle sur le compte rendu de notre Assemblée Générale Ordinaire 2004.

Intervention de GIL PELLAN :

La remarque de Maurice BOISSEAU sera soumise à la réflexion de la Commission Electorale pour les prochaines échéances.

Le Président de la FFVB

Le Secrétaire Général de la FFVB

Gil PELLAN

Daniel MURAIL



DESTINATAIRES

Liges Régionales Métropolitaines et d'Outre-Mer/Comités Départementaux (s/c des Ligues)/Membres du Comité Directeur Fédéral/Membres des Commissions Centrales/Direction Technique Nationale – Diffusion Interne

DOCUMENT EN INSTANCE D'APPROBATION

Date de création : 25/01/2005 09:55
 Date de réunion : CDF du 22/01/2005
 Auteur : Daniel MURAIL
 Date d'impression : 31/01/2005